

DECRET N° 2003-528 DU 02 DECEMBRE 2003

portant abrogation du décret n° 2002-399 du 06 septembre 2002 portant nomination de monsieur Sébastien Houédogbé AZONDEKON en qualité de conseiller spécial du Président de la République chargé du développement de relations avec les pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;
- Vu** le décret n° 2002-399 du 06 septembre 2002 portant nomination de monsieur Sébastien Houédogbé AZONDEKON en qualité de conseiller spécial du Président de la République , chargé du développement des relations avec les pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance 03 décembre 2003 ;

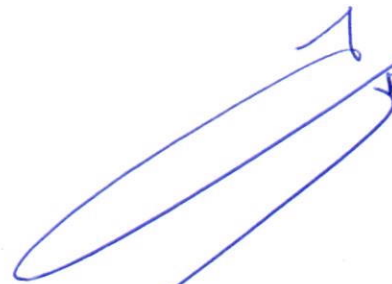
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n° 2002-399 du 06 septembre 2002 portant nomination de monsieur Sébastien Houédogbè AZONDEKON en qualité de conseiller spécial du Président de la République, chargé du développement des relations avec les pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 décembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



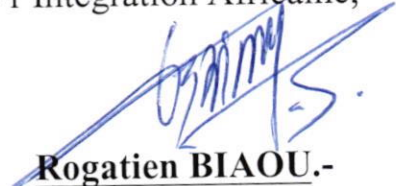
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,



Rogatien BIAOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM –
FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSEE 01 JO 1.-